

Le 4 mai 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2015 de la Municipalité Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes, tenue au 830, rue Principale à Notre-Dame-de-Lourdes, le quatrième jour de mai deux mille quinze à vingt heures.

Sont présents:

M. Jocelyn Bédard, maire
M. Donald Laliberté, conseiller siège no 1
M. Jean-François Carrier, conseiller siège no 2
M. Denis Blier, conseiller siège no 3
Mme Sophie Samson, conseillère siège no 4
M. Pascal Brulé, conseiller siège no 5
M. Yves Payette, conseiller siège no 6

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de la session régulière
 - 1.1 Mot de bienvenue
 - 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 3.0 Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
 - 4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2015
 - 5.0 Correspondance et suivi
 - 6.0 Rapport des élus et de l'inspecteur municipal
 - 7.0 OMH – États financiers
 - 8.0 Permis bruit – événement Fête de la Musique
 - 9.0 2^e versement – Déneigement cours municipales
 - 10.0 Appels d'offres – travaux voirie
 - 11.0 Appels d'offres – déneigement chemins
 - 12.0 Vente pour taxes
 - 13.0 Clôture terrain balle
 - 14.0 Débroussaillage
 - 15.0 Achat de fleurs et arrosage
 - 16.0 Nivelage
 - 17.0 Divers travaux de voirie
 - 18.0 Comité de développement
 - 19.0 Comptes à payer
 - 20.0 Varia
 - 21.0 Questions de l'assemblée
 - 22.0 Levée de la séance
-

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Jocelyn Bédard, Madame Danielle Bédard fait fonction de secrétaire.

R15-05-053
Ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

ADOPTÉE

R15-05-054
Intervertir les
points

Il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour.

ADOPTÉE

Le 4 mai 2015

R15-05-055
Procès-verbal du
13 avril 2015

Monsieur le maire demande aux conseiller(ères) s'ils ont tous et toutes reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2015.

Étant tous et toutes affirmatif(ves), il est proposé par Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2015 soit approuvé et signé.

ADOPTÉE

Lecture brève du courrier reçu au cours du mois et suivi des sessions s'il y a lieu.

Les membres du conseil, incluant le maire, font un résumé de leurs activités municipales au cours du mois.

R15-04-056
OMH - États
financiers

Il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les états financiers de l'Office municipal d'habitation de Notre-Dame-de-Lourdes pour l'exercice financier 2014, tels que présentés par la Société d'habitation du Québec en date du 22 mars 2015.

QU'un solde du budget 2014 au montant de deux mille trois cent trente-neuf dollars (\$ 2,339.00) a été remboursé à la municipalité.

ADOPTÉE

R15-05-057
Permis bruit -
événement fête
de la musique

Il est proposé par Monsieur Denis Blier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder l'autorisation pour le bruit, feux d'artifices, spectacles de musique, pour un événement « Fête de la Musique », qui se tiendra les 20 et 21 juin 2015 avec les conditions suivantes :

- Lieux : terrains de la Fabrique, terrains des loisirs, salle municipale, centre communautaire
- Une musique raisonnable après 23 heures
- Avertir le voisinage de cette autorisation
- Demandez un permis pour les feux d'artifices

ADOPTÉE

R15-05-058
2^e versement -
déneigement
cours municipales

Il est proposé par Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de la facture suivante :

- le deuxième versement pour le déneigement des cours municipales des édifices municipaux et des accès aux points d'eau à Dany Bradette et Aurel Côté au montant de deux mille cent cinq dollars (2 105.00 \$), taxes en sus;

ADOPTÉE

R15-05-059
Appel d'offres -
travaux de voirie

CONSIDÉRANT QUE des travaux de voirie doivent être effectués;

Il est proposé par Madame Sophie Samson et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE des appels d'offres soient faits pour l'exécution de ces travaux;

QUE ces appels d'offres soient faits par un système électronique d'appel d'offres tel que l'exige l'article 935 du Code Municipal;

Que ces travaux soient conçus et réalisés selon les plans et devis préalablement préparés;

QUE la municipalité ne s'engage à ne prendre ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

ADOPTÉE

Le 4 mai 2015

R15-05-060
Appel d'offres -
déneigement
des chemins

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour le déneigement des routes municipales s'est terminé au printemps 2015;

Il est proposé par Monsieur Pascal Brulé et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE des appels d'offres soient faits pour une période de trois (3) ans soient pour les hivers 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018;

QUE la municipalité peut se prévaloir, si elle le juge opportun, de la clause de prolongation de 2 ans sans retourner en appel d'offres;

QUE ces appels d'offres incluent la clause pour le carburant;

Que ces travaux soient réalisés selon les plans et devis préalablement préparés;

QUE ces appels d'offres soient faits par un système électronique d'appel d'offres ainsi que la publication dans le journal La Nouvelle, tel que l'exige l'article 935 du Code Municipal;

QUE la municipalité ne s'engage à ne prendre ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

ADOPTÉE

R15-05-061
Vente pour taxes

ATTENDU QU'une résolution a été faite le 2 février 2015 pour autoriser la vente pour défaut de paiement des taxes de deux propriétés;

ATTENDU QU'une entente a été prise avec Madame Chantal Cléroutt, fille de M. Jacques Cléroutt, pour le paiement des taxes impayées de la propriété de M. Jacques Cléroutt;

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers de corriger la résolution portant le numéro R15-02-017 en enlevant la propriété de M. Jacques Cléroutt dans la description de la résolution.

QU'une copie de cette résolution sera transmise à la MRC de l'Érable.

ADOPTÉE

R15-05-062
Clôture du
terrain de balle

CONSIDÉRANT QUE la clôture du terrain de balle doit être modifiée et réparée;

Il est proposé par Monsieur Pascal Brulé et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les travaux de réparations de la clôture du terrain de balle selon la soumission de Clôtures Cambrek des Bois-Francis au montant de quatre mille quarante-trois dollars et quatre-vingt-sept sous (\$ 4 043.87), taxes en sus;

QUE ce montant soit pris au poste de budget « travaux sécuritaires ».

ADOPTÉE

R15-05-063
Débroussaillage

CONSIDÉRANT QUE des travaux de débroussaillage devront être effectués;

Il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser des travaux de débroussaillage pour une dépense n'excédant pas onze mille cinq cent dollars (\$ 11 500.00), et que les contrats soient octroyés à l'entreprise Ferme Steluka Inc.

ADOPTÉE

R15-05-064
Achat de fleurs
et arrosage

Il est proposé par Monsieur Denis Blier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser M. Réjean Dubuc, inspecteur municipal, à acheter des jardinières à être installées le long de la rue Principale, une jardinière à l'entrée de la salle municipale ainsi que les fleurs nécessaires pour la boîte conçue à cet effet, située devant le bureau municipal;

QUE le coût pour l'achat de ces fleurs n'excède pas un montant de mille trois cent dollars (1 300.00 \$), taxes incluses;

QUE l'arrosage de ces fleurs et jardinières soit effectué par M. Serge Soucy pour un montant forfaitaire de sept cent dollars (700.00 \$).

ADOPTÉE

Le 4 mai 2015

R15-05-065
Nivelage

CONSIDÉRANT QUE des travaux de nivelage doivent être effectués;
Il est proposé par Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser des travaux de nivelage pour une dépense n'excédant pas quatre mille dollars (\$ 4 000.00), taxes incluses.

ADOPTÉE

R15-05-066
Divers travaux
de voirie

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal jugent que divers travaux de voirie seront nécessaires au cours des prochains mois;
Il est proposé par Madame Sophie Samson et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'inspecteur municipal d'effectuer ou de faire effectuer divers travaux de voirie pour une dépense n'excédant pas vingt huit mille dollars (28 000.00 \$).

ADOPTÉE

R15-05-067
Comité de
développement

CONSIDÉRANT QUE le Comité de développement économique de Notre-Dame-de-Lourdes a pour projet l'expansion et la revitalisation de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes;
CONSIDÉRANT le besoin du comité d'être cautionné par la municipalité pour un emprunt bancaire d'un montant de deux cent mille dollars (\$ 200,000.00);
Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

- D'autoriser la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes à cautionner l'organisme Comité de développement économique de Notre-Dame-de-Lourdes à raison d'un maximum de quatre-vingt-dix-neuf mille dollars (\$ 99,000.00) pour ledit emprunt;
- La municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes s'engage à construire le chemin permettant le développement du quartier résidentiel.

ADOPTÉE

R15-05-068
Comptes à payer

Il est proposé par Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les comptes à payer pour un montant total de quarante et un mille neuf cent cinquante-quatre dollars et quatre-vingt-douze sous (41 954.92 \$) et d'autoriser la secrétaire-trésorière d'en effectuer le paiement.

ADOPTÉE

Varia :

Aucun point.

Questions de l'assemblée :

La période des questions s'ouvre à 20h32 et se termine à 20h36.

R15-05-069
Levée de la
séance

Il est proposé par Madame Sophie Samson et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20h36.

ADOPTÉE

MAIRE

Directrice générale / secrétaire trésorière

Je, Jocelyn Bédard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Initiales